

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du
Québec 2014-2015**



Janvier 2014

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Dans le but d'élaborer son budget pour l'année 2014-2015, le gouvernement du Québec consulte la population ainsi que les acteurs socioéconomiques de l'ensemble de la province pour recueillir leurs préoccupations et recommandations. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe chaque année à cet exercice crucial pour le développement économique du Québec et de sa métropole.

Le 28 novembre dernier, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a annoncé, lors de sa mise à jour économique et financière, le report de l'équilibre budgétaire de deux ans et le lancement des consultations prébudgétaires. Le président et chef de la direction de la Chambre, M. Michel Leblanc, a rencontré M. Marceau le 10 janvier 2014 afin de lui faire part des recommandations de la communauté d'affaires de la métropole en matière d'assainissement des finances publiques et de création de richesse.

Ce mémoire présente les recommandations prébudgétaires de la Chambre.

Introduction

L'élaboration du budget du gouvernement du Québec pour l'année à venir est un exercice hautement stratégique et crucial pour le développement économique de l'ensemble de la province. Il dévoile les grandes orientations et priorités économiques, tout en mettant en lumière l'état des finances publiques. Ainsi, ce budget, tout comme les précédents, aura un impact direct sur les entreprises, les institutions financières et les acteurs socioéconomiques du Québec et de sa métropole.

Les recommandations de la Chambre s'inscrivent dans un contexte économique mondial qui évolue et dont la lecture demeure difficile. Si une amélioration des perspectives de l'économie américaine laisse les observateurs plus optimistes, il n'en demeure pas moins que les pays émergents connaissent un ralentissement de leur rythme de croissance et que la zone euro, bien que récemment sortie de la récession, connaît toujours une croissance fragile et très inégale d'un pays à l'autre. Il s'ensuit que nos entreprises, à tort ou à raison, demeurent inquiètes face aux perspectives économiques internationales et aux répercussions potentielles sur leur rentabilité.

Au-delà de la conjoncture mondiale, l'économie du Québec et de sa métropole fait face à un défi à la fois conjoncturel et structurel.

- D'un côté, l'essoufflement de la croissance économique durant la dernière année a notamment eu pour effet de maintenir un niveau d'inflation extrêmement faible, avec des répercussions négatives sur les hausses de revenus anticipées par les entreprises. Cette faible inflation a également eu pour effet de limiter la croissance des revenus de l'État et contribué au report de l'atteinte de l'équilibre budgétaire initialement prévu pour 2013-2014.
- De l'autre côté, la faible productivité de nos entreprises conjuguée à un vieillissement rapide de la population aura des impacts négatifs sur la croissance économique et la création d'emplois à long terme. Cette réalité menace nos finances publiques en augmentant les risques de déficits budgétaires structurels et récurrents. C'est notre prospérité collective qui se trouve compromise.

Le Québec et sa métropole affrontent ainsi plusieurs vents contraires. Pour y faire face et être en mesure de financer adéquatement nos services publics, il est crucial de se donner les moyens de remettre notre économie sur les rails. De fait, le gouvernement doit porter une attention particulière à l'investissement privé et au commerce extérieur, deux éléments clés de la croissance économique. Il doit poser des gestes concrets afin d'améliorer l'environnement d'affaires et d'inciter les entreprises à être plus productives et à créer davantage de richesse.

Le budget du gouvernement du Québec doit refléter ces orientations. Bien entendu, la santé économique de la région métropolitaine doit avoir une place importante dans l'exercice budgétaire. Représentant plus de la moitié du PIB, de l'emploi et de la population, elle joue le rôle de locomotive économique du Québec. En misant sur l'économie de la métropole, c'est toute la province qui en sortira gagnante. Nos recommandations s'inscrivent donc dans cette veine.

1^{re} orientation : assainir rapidement nos finances publiques et s'assurer de poser les gestes nécessaires pour l'atteinte du déficit zéro dans deux ans

A. Établir un plan clair, réaliste et efficace en vue d'un véritable retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016

Tel qu'exprimé dans notre réaction à la mise à jour économique et financière du gouvernement du Québec du 28 novembre dernier, le report de l'équilibre budgétaire de deux ans est une nouvelle inquiétante pour la communauté d'affaires. Comme nous le démontre l'expérience de plusieurs pays avancés, ne pas respecter un plan de retour à l'équilibre budgétaire en période de croissance, le tout conjugué à une dette publique importante, envoie un signal négatif aux investisseurs et aux institutions financières. Cette situation peut également mener à une dégradation de la cote de crédit de la province et, par conséquent, à un taux d'emprunt et un service de la dette plus élevés. D'un point de vue plus large, ce type de situation alimente dans la population la perception qu'il est acceptable que l'État québécois dépense systématiquement plus que ce que son économie peut supporter.

Comme nous l'avons indiqué en introduction, le ralentissement marqué de la croissance économique au cours des 18 derniers mois a affecté les recettes fiscales. Dans un tel contexte, une réduction brutale des dépenses publiques pour résorber le déficit aurait pu avoir pour effet d'enrayer complètement la croissance économique déjà affaiblie. La décision de reporter l'atteinte du déficit zéro était donc justifiée. Cependant, il nous faut également reconnaître du même coup la grande vulnérabilité de nos finances publiques.

Le Québec est la province la plus endettée du Canada. C'est aussi celle qui connaît le plus rapide vieillissement de sa population. À eux seuls, ces deux facteurs devraient amener le gouvernement à revoir l'ensemble de ses dépenses et de son panier de services afin d'éviter de se retrouver face à des déficits structurels.

C'est pourquoi le gouvernement doit absolument établir dans le prochain budget un plan clair et réaliste de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016 afin de réinstaurer la confiance des institutions financières et des investisseurs. L'agence de notation Fitch a déjà placé le Québec « sous surveillance à perspectives négatives ». Il est donc impératif d'agir rapidement et efficacement.

Pour être crédible, le plan de retour à l'équilibre budgétaire doit :

- **Miser sur des réformes structurelles de l'ensemble des dépenses publiques** afin de s'assurer que ces dernières évoluent à un rythme inférieur à la croissance des revenus, de sorte que le gouvernement du Québec soit en mesure de générer des surplus budgétaires récurrents en période de croissance économique.
- **S'assurer d'avoir des provisions en cas de détérioration de la conjoncture économique.** Il importe de se donner la marge de manœuvre nécessaire puisque la conjoncture économique a été imprévisible et décevante depuis les dernières années et que le risque d'inflation faible demeure présent.
- **Viser la réduction de la dette publique.** En effet, le poids de la dette brute par rapport au PIB atteindra un sommet en 2014, soit 54 %.¹ De plus, le retard de l'atteinte de l'équilibre budgétaire accroîtra les pressions sur la réduction de la dette, tel que

¹ VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE. Novembre 2013. Mise à jour économique et financière : une nouvelle planche à dessin.

stipulé par la loi d'ici 2026.² La réduction de la dette rassurera les investisseurs et enlèvera un poids sur les générations futures.

- **Adopter des mesures qui améliorent l'environnement d'affaires global** et qui récompensent l'investissement privé et la création de richesse. Au cours des derniers mois, le gouvernement a surtout cherché à cibler des secteurs précis et à mettre en place des mesures pour stimuler certains investissements privés. Le temps est venu d'examiner ce qui peut être fait pour améliorer les conditions générales, fiscales et réglementaires qui ont un impact sur l'environnement d'affaires global.

En résumé, le gouvernement doit prendre des décisions immédiates pour assainir les finances publiques.

Recommandation 1 : Le gouvernement doit établir un plan clair et réaliste de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016 au plus tard (et même envisager de l'atteindre avant cette date) et de réduction de la dette publique afin de réinstaurer la confiance des institutions financières et des investisseurs.

B. Assurer un rythme de croissance des dépenses viable à long terme et la rationalisation des dépenses

Pour éviter de tomber dans le piège des déficits structurels et récurrents, les dépenses publiques doivent absolument évoluer au même rythme que les revenus à long terme. Toutefois, à court terme, l'État doit s'imposer un rythme de croissance de ses dépenses qui soit **inférieur** à celui de ses revenus s'il veut résorber son déficit, rembourser une partie de la dette publique et dégager des marges de manœuvre pour faire face aux futurs aléas économiques.

Dans un premier temps, le gouvernement doit effectuer une révision en profondeur de l'ensemble de ses dépenses publiques dans le but d'augmenter sa productivité et de contrôler davantage le rythme de croissance des dépenses des programmes. Pour ce faire, nous estimons que le gouvernement du Québec doit :

- **Évaluer l'ensemble des services publics offerts.** Le Québec a un panier de services et de programmes sociaux plus généreux qu'ailleurs au Canada alors que sa richesse par habitant y est nettement moindre. Le Québec doit s'assurer de vivre selon ses moyens.
- **S'imposer une recherche systématique et continue des gains d'efficacité** en déterminant les fonctions et programmes qui devraient être optimisés ou qui n'ont plus leur raison d'être. Par exemple, une réorganisation des grandes structures de gouvernance est nécessaire, notamment en ce qui concerne les agences de santé et de services sociaux et les commissions scolaires.
- **Optimiser l'ensemble du dispositif de l'administration publique relatif au développement économique.** On compte près d'une centaine d'organismes de développement économique au sein de l'agglomération de Montréal. Une rationalisation de ces organismes est nécessaire pour généraliser l'usage de meilleures pratiques, éviter l'éparpillement des ressources et accroître l'impact des initiatives porteuses.

Recommandation 2 : Le gouvernement doit faire une révision en profondeur de l'ensemble de ses dépenses et veiller à ce que la croissance des dépenses de l'État soit inférieure à celle de ses revenus, le temps de résorber le déficit et de se doter d'une marge de manœuvre financière pour faire face aux futurs aléas économiques.

² La *Loi sur la réduction de la dette* stipule que la dette brute par rapport au PIB doit être de 45 % d'ici 2026.

Dans un tel contexte de restriction de la croissance des dépenses, il est absolument essentiel de s'assurer que **toute nouvelle dépense publique soit à coût nul pour le gouvernement**. Autrement dit, toute nouvelle dépense ou introduction d'un nouveau programme devrait dorénavant être compensée par l'abolition d'une dépense ou d'un programme équivalent. Cette démarche a longtemps été suggérée par les acteurs socioéconomiques du Québec, notamment par les experts en finances publiques.³ Bien entendu, cela s'applique également à l'ensemble des dépenses incluses dans la Politique économique du gouvernement du Québec dévoilée en octobre dernier.

Recommandation 3 : Toute nouvelle dépense ou introduction d'un nouveau programme doit être compensée par la réduction d'une dépense ou l'abolition d'un programme équivalent.

C. Ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables et, si nécessaire, privilégier la migration des tarifs vers le prix du marché

Le fardeau fiscal des Québécois est très lourd au regard de la norme nord-américaine. Rappelons également que le fardeau fiscal des contribuables a beaucoup augmenté durant les dernières années. À titre d'exemple, la taxe de vente a été augmentée de deux points de pourcentage entre 2011 et 2012, sans oublier qu'à l'automne 2012, le taux d'imposition marginal sur les hauts revenus s'est accru et une nouvelle taxe de santé progressive a été instaurée.

Par ailleurs, plusieurs experts ont déjà fait valoir qu'une hausse de l'impôt sur le revenu est beaucoup plus dommageable pour la croissance économique que d'autres instruments fiscaux tels que la hausse des tarifs des biens publics. Il va sans dire que l'assainissement des finances publiques doit se faire sans étouffer la croissance économique qui demeure fragile.

Il est donc impératif de ne pas augmenter les taxes et les impôts. La communauté d'affaires estime que le gouvernement devrait plutôt envisager d'abaisser les taux d'imposition en vigueur au Québec pour les rapprocher de la norme nord-américaine.

Toutefois, devant l'importance de rétablir l'équilibre budgétaire et de dégager une marge de manœuvre financière pour faire face aux futurs aléas économiques, nous préconisons plutôt que l'État amorce une analyse en profondeur de sa fiscalité afin de s'assurer qu'elle réponde bien à nos défis démographiques et économiques. En ce sens, il faut repenser la fiscalité québécoise afin que cette dernière soutienne la participation de la population au marché du travail, favorise une croissance économique accélérée et crée des conditions propices aux investissements privés.

Recommandation 4 : Le gouvernement doit effectuer une réforme fiscale afin que l'ensemble de la fiscalité soit plus propice à la participation de la population au marché du travail, à la croissance économique et à l'investissement.

Si le gouvernement du Québec devait absolument augmenter ses revenus pour atteindre l'équilibre budgétaire, le mécanisme que nous jugeons le moins dommageable demeure la migration des tarifs de certains biens et services vers le prix du marché. Une meilleure tarification des services publics permettrait d'augmenter les revenus de l'État et d'assurer une meilleure utilisation des services.

Recommandation 5 : Le gouvernement ne doit pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Si ce dernier devait augmenter ses revenus, il faudrait privilégier la migration des tarifs des biens et services publics vers le prix du marché.

³ COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES. 2010. Le Québec face à ses défis (fascicule 3).

2^e orientation : améliorer l'environnement d'affaires des entreprises de la région métropolitaine de Montréal

L'essor des métropoles dépend de leur capacité à réunir les conditions générales pour favoriser l'investissement, la création et le développement des entreprises et des sièges sociaux. Autrement dit, c'est en améliorant l'environnement d'affaires que le gouvernement pourra soutenir la création de richesse et augmenter ses propres revenus.

Or l'économie de la région métropolitaine de Montréal a connu un essoufflement durant la dernière année et le taux de chômage demeure élevé. Selon une étude de la Chambre portant sur la compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal⁴, la qualité des infrastructures routières et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée représentent les principaux freins à l'investissement. Le gouvernement doit ainsi porter une attention particulière à ces deux éléments afin de redynamiser l'économie de la métropole.

A. Miser sur les grands projets de transport structurants pour notre économie

Les grands projets d'infrastructures publiques revêtent une importance stratégique. En plus de permettre le renouvellement et la modernisation nécessaires de nos infrastructures, ils stimulent l'activité économique à court terme et améliorent la productivité et la performance de l'économie à plus long terme.

La région métropolitaine de Montréal a un besoin urgent d'infrastructures fonctionnelles, sécuritaires et performantes. Nos infrastructures doivent permettre une fluidité et une mobilité des déplacements autant des personnes que des marchandises. La réalisation des chantiers prioritaires déjà engagés par le gouvernement et ses partenaires doit se poursuivre et respecter les échéanciers et les budgets déterminés.

1. Assurer un leadership dans la réalisation des projets de transport en commun prioritaires pour la métropole

En matière de transport en commun, le gouvernement est le principal bailleur de fonds et doit faire preuve de leadership pour veiller à ce que les chantiers en cours et les projets prioritaires soient complétés dans les délais et budgets prévus. La Chambre demande au gouvernement de faire en sorte que son cadre budgétaire permette de réaliser rapidement les projets prioritaires suivants :

- **La mise en place de mesures préférentielles pour autobus.** Ces mesures, dont les voies réservées, sont plus efficaces et moins coûteuses afin d'opérer un transfert de part modale vers les transports collectifs et ainsi réduire la congestion du réseau routier.
- **L'implantation du SRB Pie-IX.** Ce projet est ralenti par des délais inacceptables depuis son lancement. Le gouvernement doit imposer un échéancier très serré et s'assurer que les budgets seront décaissés rapidement.
- **Le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou.** Si la construction d'un métro s'avère une option très coûteuse, le nombre de passagers transportés, la régularité du service et la vitesse de déplacement en font un mode de transport de choix là où la densité d'utilisateurs le justifie. Le gouvernement doit voir à l'efficacité du projet annoncé afin de lancer les travaux dans les meilleurs délais.

⁴CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Juin 2012. La compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal.

Recommandation 6 : En matière de transport en commun, le gouvernement doit veiller à ce que son cadre budgétaire permette de réaliser rapidement les projets prioritaires en matière de transport en commun, notamment la mise en place de voies réservées pour les autobus, la réalisation sans délai du SRB Pie-IX et l'amorce des travaux de prolongement de la ligne bleue du métro.

2. Réaliser dans les meilleurs délais les projets routiers stratégiques afin d'améliorer la fluidité des personnes et des marchandises dans la métropole

Si le transport en commun représente l'une des clés de l'amélioration de la fluidité de la circulation dans la région métropolitaine, nous ne devons pas pour autant occulter l'importance stratégique du réseau routier. La Chambre demande au gouvernement de veiller à ce que son cadre budgétaire permette la réalisation sans délai des investissements dans les chantiers routiers prioritaires suivants :

- **L'amélioration de l'accès au Port de Montréal.** Elle contribuera à la fluidité du transport des marchandises tout en réduisant la pression sur le réseau routier avoisinant. Ainsi, le réaménagement des voies d'accès stratégiques, notamment via l'autoroute 25 et le boulevard de l'Assomption, devrait être enclenché dans les meilleurs délais.
- **La reconstruction des infrastructures le long du lien routier entre l'Aéroport Dorval-Trudeau et le centre-ville, incluant l'échangeur Dorval, l'échangeur Turcot et les autres échangeurs sur le tracé.** Il importe d'accélérer les travaux dans cet axe puisque des travaux majeurs seront nécessaires sur l'autoroute métropolitaine. Des travaux simultanés dans ces deux secteurs nuiraient grandement à la fluidité dans l'axe est-ouest de la métropole.

Recommandation 7 : En matière de transport routier, le gouvernement doit veiller à ce que son cadre budgétaire permette la réalisation sans délai des investissements dans les chantiers routiers prioritaires, les accès au Port de Montréal et les travaux le long du lien routier entre l'Aéroport Dorval-Trudeau et le centre-ville.

B. Améliorer la disponibilité et la qualité du capital humain pour nos entreprises

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée est une préoccupation croissante pour nos entreprises, surtout dans le contexte actuel du vieillissement de la population. En effet, pour améliorer leur productivité et être compétitives, nos entreprises doivent avoir accès à une main-d'œuvre compatible à leurs besoins et de plus en plus qualifiée.

Ainsi, la disponibilité et la qualité de la main-d'œuvre au sein de la région métropolitaine de Montréal sont deux impératifs à la pérennité de nos entreprises.

1. Renforcer l'attraction, l'intégration et la rétention des immigrants qualifiés au sein de la métropole

L'immigration des travailleurs qualifiés est non seulement une réalité métropolitaine, mais elle constitue également une source de main-d'œuvre cruciale pour les entreprises. En effet, ces dernières nous témoignent sans cesse de leurs besoins croissants en main-d'œuvre pour assurer leur compétitivité. D'ailleurs, on recense près de 316 400 postes⁵ à pourvoir au sein de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal d'ici 2016. Ainsi, l'immigration pourrait constituer une solution de choix. Or les indicateurs du marché du travail révèlent que l'intégration de ces derniers demeure difficile.⁶

Dans ce contexte, nous appuyons les initiatives du gouvernement dont l'objectif est de mieux sélectionner les immigrants, d'améliorer leur niveau de préparation avant leur arrivée au Québec tout en renforçant leur intégration une fois sur place. Le Plan d'action « Un Québec fort de son immigration » propose notamment des mesures permettant d'améliorer la sélection des immigrants en fonction des besoins réels des entreprises et, par conséquent, de renforcer leur intégration au marché du travail. Nous l'encourageons à poursuivre et même à renforcer de telles initiatives. La Chambre rappelle que le gouvernement doit également viser une augmentation du volume d'immigration des travailleurs qualifiés (proportionnellement à notre poids démographique au Canada) afin de s'assurer de la disponibilité du capital humain à plus long terme pour nos entreprises.

Ainsi, afin d'améliorer l'intégration professionnelle des immigrants, **nous demandons au gouvernement de maintenir son soutien aux organisations clés de la métropole qui visent à favoriser un contact privilégié entre les entreprises et organisations locales et les travailleurs immigrants sans emploi.** Bien entendu, dans l'optique de rationaliser les dépenses du gouvernement, ce dernier doit privilégier les programmes les plus pertinents et qui ont déjà fait leurs preuves. À cet égard, **le programme Interconnexion de la Chambre est une importante initiative de maillage professionnel** entre les nouveaux immigrants qualifiés et les entreprises. Son objectif est, d'une part, de répondre aux besoins des entreprises en main-d'œuvre et de les sensibiliser à l'importance de l'embauche de personnes immigrantes. D'autre part, le programme vise à améliorer l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants en leur permettant de se familiariser avec le marché du travail. Ainsi, en 2012-2013, plus de 2 400 inscriptions aux activités de ce programme ont été enregistrées. Au total, ce sont 1 300 professionnels immigrants provenant de plus de 90 pays et 300 entreprises (dont 85 % des PME) qui ont eu l'occasion de participer à ces activités (dont le taux de satisfaction est de 90 %).

Recommandation 8 : Le gouvernement doit améliorer la sélection et l'intégration professionnelle des immigrants au sein du Québec et de sa métropole. Pour ce faire, il doit :

- Poursuivre les mesures incluses dans le plan d'action « Québec fort de son immigration » qui visent à mieux sélectionner les immigrants, améliorer leur niveau de préparation avant leur arrivée au Québec tout en renforçant leur intégration une fois sur place;
- Viser une augmentation du volume de l'immigration au Québec afin qu'il soit proportionnel à son poids démographique au Canada;
- Maintenir son soutien aux initiatives clés dont l'objectif est d'améliorer l'intégration professionnelle des immigrants (dont le programme Interconnexion de la Chambre).

⁵ EMPLOI-QUÉBEC. Mai 2012. Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec 2012-2016.

⁶ Dans la RMR de Montréal, le taux de chômage des immigrants est supérieur de plus de 4 points de pourcentage à celui de la population née au Canada (7,3 % vs 11,8 % en 2012).

2. Améliorer la qualité du capital humain en renforçant les établissements d'enseignement supérieur du Québec et de sa métropole

Nos établissements universitaires et d'enseignement collégial sont les moteurs de notre économie du savoir et les pépinières d'une main-d'œuvre qualifiée. Face aux enjeux démographiques et de productivité, ils sont appelés plus que jamais à jouer un rôle crucial sur les plans économique et social. Montréal est une métropole universitaire. Elle regroupe sur son territoire neuf universités de renom qui emploient plus de 36 000 personnes et comptent plus de 184 000 étudiants, soit 65 % de tous les étudiants universitaires québécois.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a mené de vastes consultations sur les moyens à mettre en œuvre pour s'assurer que les institutions d'enseignement supérieur continuent de jouer un rôle clé dans le développement économique du Québec et de sa métropole. Comme présenté dans nos mémoires⁷, la Chambre est d'avis que le gouvernement doit **renforcer les établissements universitaires en veillant à qu'ils aient accès à un financement adéquat** qui, à tout le moins, leur permette d'être compétitifs face aux autres grandes institutions universitaires nord-américaines. La politique de financement des universités que retiendra le gouvernement doit corriger le sous-financement structurel dont souffrent nos universités. Cela suppose que le mode de financement soit revu de manière à le rendre plus stable et prévisible, tout en générant des contributions plus importantes de la part des étudiants.

Recommandation 9 : Le gouvernement doit veiller à ce que son cadre budgétaire permette de renforcer nos établissements d'enseignement supérieur en leur assurant un accès à un financement adéquat, stable et prévisible.

C. Alléger le fardeau administratif des entreprises et le processus d'octroi de contrats publics

Les entreprises, particulièrement les PME, emploient trop de leur temps et de leur argent dans la conformité réglementaire. Selon une étude publiée en 2012 par la FCEI⁸, la conformité réglementaire a coûté plus de 6,9 milliards de dollars aux entreprises québécoises. Ces coûts nuisent à la productivité et à la compétitivité de nos entreprises.

En octobre dernier, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un rapport⁹ qui fait état des mesures mises en œuvre par le gouvernement afin d'alléger le poids de la réglementation et des formalités administratives touchant les entreprises. Ce rapport faisait suite à l'engagement pris dans le Budget 2013-2014 de mettre en application les 63 recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. Nous saluons les avancées et les initiatives mises en place par le gouvernement et **l'encourageons à poursuivre son objectif de réduire de 20 % le coût des formalités administratives d'ici 2015**, afin de permettre des économies annuelles de plus de 300 millions de dollars pour les entreprises.

Par ailleurs, dans le contexte de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), nous appuyons le gouvernement lorsqu'il

⁷ Le gouvernement du Québec a mis en place en avril 2013, à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, cinq chantiers de travail portant sur l'avenir de l'enseignement supérieur : l'élaboration d'une loi-cadre pour les universités, la mise en place d'un éventuel Conseil national des universités, l'offre de formation collégiale, la politique de financement des universités et l'amélioration de l'aide financière.

⁸ FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. 2013. Rapport sur la paperasserie au Canada : une étude comparative avec les États-Unis.

⁹ MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE. Septembre 2013. Simplifier la vie des entreprises et mieux réglementer.

affirme vouloir mettre en place certaines dispositions pour permettre à des entreprises qui ont été déclarées « fautives » de soumettre à nouveau leurs offres dans le cadre de contrats publics si ces dernières respectent quelques critères stricts en matière de gouvernance et d'éthique. Si la vigilance est de mise, **il importe aussi de bien calibrer les interventions en la matière afin de ne pas nuire indûment aux entreprises de ces secteurs, dont certaines sont des fleurons de notre base économique.**

Recommandation 10 : Le gouvernement doit poursuivre les mesures en vue de réduire le fardeau administratif et réglementaire des PME. De plus, en matière d'octroi de contrats publics dans le secteur de la construction, le gouvernement doit mettre en place des mesures d'accompagnement stables et prévisibles afin d'appuyer les entreprises québécoises désirant accéder aux marchés publics.

D. Soutenir les finances publiques des municipalités de la région métropolitaine de Montréal

Un Québec prospère repose sur une métropole et une ville-centre prospères. À elle seule, l'agglomération de Montréal représente 43 % de la population, 63 % de l'emploi et 65 % de l'activité économique de l'ensemble de la métropole¹⁰. Or celle-ci fait face à des défis majeurs, dont le déficit d'entretien de ses infrastructures routières et d'aqueduc et le financement des régimes de retraite de ses employés. Ces deux éléments exercent une très forte pression sur le cadre financier de Montréal et sa capacité à déployer un environnement d'affaires compétitif.

Comme le financement de la Ville de Montréal dépend grandement de l'impôt foncier et que ce dernier a crû moins rapidement que l'économie durant les dernières années, il en résulte une pression supplémentaire sur les contribuables, déjà les plus taxés en Amérique du Nord. Nous demandons donc au gouvernement du Québec de négocier dans les meilleurs délais une *Nouvelle entente Québec-municipalités*. Cette nouvelle entente devrait préserver les acquis du pacte de 2007-2013, bonifier l'enveloppe totale, comprendre un partage des revenus générés par la taxe de vente du Québec et ainsi donner à la Ville de Montréal de nouvelles sources de revenus.

Recommandation 11 : Le gouvernement du Québec doit négocier dès 2014 une *Nouvelle entente Québec-municipalités*. Cette nouvelle entente devrait préserver les acquis du pacte de 2007-2013, bonifier l'enveloppe totale, comprendre un partage des revenus générés par la taxe de vente du Québec et ainsi accorder à la Ville de Montréal de nouvelles sources de revenus.

De plus, les régimes de retraite à prestations déterminées sont devenus au fil des ans une charge financière démesurée et exercent une pression très importante sur le budget de la Ville de Montréal. Plusieurs experts se sont penchés sur la question et ont émis des recommandations, notamment le comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois (Comité D'Amours). Tous ont démontré qu'il s'agit d'un problème structurel et qu'il y a urgence d'agir afin de limiter la hausse des coûts des régimes.

Nous demandons au gouvernement de déposer rapidement un projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de permettre à la Ville de Montréal tout comme aux autres municipalités de la région métropolitaine d'instaurer un nouveau partage des coûts des régimes de retraite entre elles et leurs employés (incluant les nouveaux déficits).

¹⁰ Sources : Institut de la statistique du Québec et Ville de Montréal.

Recommandation 12 : Le gouvernement du Québec doit maintenir son engagement à déposer rapidement un projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de permettre aux municipalités de réduire la pression qu'exercent les régimes de retraite sur leurs budgets.

3^e orientation : soutenir les projets porteurs et la création de richesse

A. Miser sur les ressources naturelles et l'énergie, leviers de notre prospérité collective

Les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie ont le potentiel pour devenir de véritables leviers de notre prospérité collective. Une étude de la Chambre parue en 2012 estimait les retombées du secteur des ressources naturelles à 52 milliards de dollars pour la région métropolitaine de Montréal au cours des 25 prochaines années.¹¹ Or force est de constater que les ressources naturelles au Québec ne sont pas encore exploitées à leur plein potentiel. Le Québec se prive ainsi d'importants revenus.

Le secteur minier subit actuellement de fortes pressions dues aux prix des métaux et des minéraux sur le marché international. Le Québec n'y échappe pas. L'adoption récente du projet de loi sur les mines s'avère un pas dans la bonne direction. En effet, ce projet de loi permet de clarifier les règles du jeu et contribuera à la prévisibilité et à la stabilité de notre cadre législatif dans cet important secteur de notre économie.

Maintenant que le gouvernement a adopté son régime de redevances minières et sa nouvelle loi sur les mines, il doit voir à rétablir la réputation du Québec auprès des investisseurs afin de maximiser les retombées économiques de ce secteur. En effet, en trois ans, le Québec est passé du premier au onzième rang des territoires miniers les plus attractifs au monde.¹² En 2013, l'investissement minier aura connu une première baisse en dix ans.¹³

Recommandation 13 : Le gouvernement doit prioriser l'exploitation des ressources naturelles pour augmenter ses revenus. Nous suggérons également qu'il mette en place une campagne visant à promouvoir le Québec comme destination de choix pour les investisseurs du secteur minier.

Par ailleurs, Hydro-Québec réalisant actuellement des surplus, nous invitons le gouvernement à miser sur ces derniers afin d'attirer de grands utilisateurs industriels. L'arrivée récente dans la région métropolitaine de grands centres de données, tels que ceux d'Ericsson et d'OVH, démontre la pertinence de la démarche.

Une attention particulière devra être portée à nos grands utilisateurs actuels. À cet effet, le prix de la ressource doit demeurer compétitif. À titre d'exemple, nous soulignons que l'abandon du tarif L engendrerait d'importantes hausses des coûts pour la Société de transport de Montréal. Une telle situation ne ferait rien pour appuyer les démarches d'électrification des transports, pourtant au cœur de la nouvelle politique économique du gouvernement.

¹¹ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Avril 2012. *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole.*

¹² FRASER INSTITUTE. 2013. *Survey of Mining Companies 2012/2013.*

¹³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Octobre 2013. Mines en chiffres, Québec.

Recommandation 14 : Nous invitons le gouvernement à miser sur les surplus d'Hydro-Québec afin d'attirer les grands utilisateurs et à veiller à ce que les prix de l'hydro-électricité demeurent compétitifs, surtout pour les entreprises les plus vulnérables à une hausse des prix.

B. Passer à l'action rapidement et efficacement en matière de politique économique pour favoriser la création de richesse et d'emplois

Comme nous l'avons déjà souligné, la politique économique annoncée par le gouvernement du Québec en octobre dernier est ambitieuse et va dans la bonne direction. Elle vise en effet le renforcement de plusieurs piliers de l'économie du Québec et de sa métropole et inclut quatre initiatives stratégiques, soit la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, la Politique industrielle québécoise, le Plan de développement du commerce extérieur et la Stratégie d'électrification des transports. Au total, cette politique économique s'appuiera, d'ici 2017, sur des mesures fiscales et budgétaires atteignant 2 milliards de dollars.

Cela dit, dans le contexte des finances publiques vulnérables et de conjoncture économique fragile, il importe de trouver un juste équilibre entre la nécessité de stimuler notre économie et celle d'assainir nos finances publiques. Ainsi, afin de maximiser les retombées de la politique économique tout en assurant une saine gestion de nos finances publiques, la Chambre recommande au gouvernement de :

- **S'assurer que toute dépense supplémentaire dans le cadre de cette politique soit compensée par la réduction d'une dépense ou l'abolition d'un programme équivalent.** Le gouvernement devrait également envisager de limiter ou reporter la croissance des dépenses publiques liées à la politique économique jusqu'à ce qu'on atteigne l'équilibre budgétaire en 2015-2016.
- **Porter une attention particulière à l'économie de la région métropolitaine de Montréal.** Cette dernière représente plus de 50 % du PIB, de l'emploi et de la population de la province. Or, en termes de PIB par habitant, la région métropolitaine de recensement est classée au 32^e rang parmi 33 métropoles nord-américaines en 2011¹⁴ et son taux de chômage demeure élevé (7,9 % en novembre 2013).¹⁵ La mise en œuvre de la politique doit refléter la situation particulière et le poids de la région métropolitaine et contribuer ainsi à la relance de son économie.
- **Instaurer des indicateurs de performance et un mécanisme d'évaluation de l'impact de cette politique** pour s'assurer que les résultats attendus sont réellement obtenus.
- **S'assurer que l'environnement d'affaires soit propice à l'investissement privé,** à la création et au développement des entreprises. Ultiment, cette politique devrait inciter les entreprises à investir d'elles-mêmes et créer de la richesse sans devoir compter sur le soutien continu du gouvernement.

Recommandation 15 : Dans le cadre de la politique économique, le gouvernement doit veiller à ce que toute dépense supplémentaire soit compensée par la réduction d'une dépense équivalente, que la mise en œuvre reflète le poids et la situation particulière de la région métropolitaine de Montréal, qu'un mécanisme d'évaluation des retombées de cette politique soit mis en place et que l'environnement d'affaires soit propice à l'investissement privé.

¹⁴ Sources : Bureau of Economic Analysis, Conference Board du Canada, OCDE et Statistique Canada.

¹⁵ Source : Statistique Canada.

Conclusion

Le prochain budget du gouvernement du Québec est crucial pour notre avenir économique. Il doit veiller à rassurer les investisseurs et les institutions financières, stimuler l'économie à court terme et mettre en place des mesures structurantes afin d'assurer des finances publiques saines à plus long terme. L'heure des choix courageux est arrivée.

Le gouvernement doit mettre en place un plan clair, réaliste et prévisible de retour à l'équilibre budgétaire, de réduction de la dette publique et d'assainissement des finances tout en misant sur le renforcement de l'environnement d'affaires et la création de richesse. Pour ce faire, une réforme fiscale et une évaluation de l'ensemble des services, des programmes et des dépenses publiques sont nécessaires. De plus, il est essentiel de renforcer l'économie de la métropole, la locomotive économique du Québec, en allant de l'avant dans la réalisation des projets routiers et de transport en commun structurants, en misant sur la qualité et la disponibilité du capital humain et les ressources naturelles du Québec.

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Recommandation 1 : Le gouvernement doit établir un plan clair et réaliste de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016 au plus tard (et même envisager de l'atteindre avant cette date) et de réduction de la dette publique afin de réinstaurer la confiance des institutions financières et des investisseurs.

Recommandation 2 : Le gouvernement doit faire une révision en profondeur de l'ensemble de ses dépenses et veiller à ce que la croissance des dépenses de l'État soit inférieure à celle de ses revenus, le temps de résorber le déficit et de se doter d'une marge de manœuvre financière pour faire face aux futurs aléas économiques.

Recommandation 3 : Toute nouvelle dépense ou introduction d'un nouveau programme doit être compensée par la réduction d'une dépense ou l'abolition d'un programme équivalent.

Recommandation 4 : Le gouvernement doit effectuer une réforme fiscale afin que l'ensemble de la fiscalité soit plus propice à la participation de la population au marché du travail, à la croissance économique et à l'investissement.

Recommandation 5 : Le gouvernement ne doit pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Si ce dernier devait augmenter ses revenus, il faudrait privilégier la migration des tarifs des biens et services publics vers le prix du marché.

Recommandation 6 : En matière de transport en commun, le gouvernement doit veiller à ce que son cadre budgétaire permette de réaliser rapidement les projets prioritaires en matière de transport en commun, notamment la mise en place de voies réservées pour les autobus, la réalisation sans délai du SRB Pie-IX et l'amorce des travaux de prolongement de la ligne bleue du métro.

Recommandation 7 : En matière de transport routier, le gouvernement doit veiller à ce que son cadre budgétaire permette la réalisation sans délai des investissements dans les chantiers routiers prioritaires, les accès au Port de Montréal et les travaux le long du lien routier entre l'Aéroport Dorval-Trudeau et le centre-ville.

Recommandation 8 : Le gouvernement doit améliorer la sélection et l'intégration professionnelle des immigrants au sein du Québec et de sa métropole. Pour ce faire, il doit :

- Poursuivre les mesures incluses dans le plan d'action « Québec fort de son immigration » qui visent à mieux sélectionner les immigrants, améliorer leur niveau de préparation avant leur arrivée au Québec tout en renforçant leur intégration une fois sur place;
- Viser une augmentation du volume de l'immigration au Québec afin qu'il soit proportionnel à son poids démographique au Canada;
- Maintenir son soutien aux initiatives clés dont l'objectif est d'améliorer l'intégration professionnelle des immigrants (dont le programme Interconnexion de la Chambre).

Recommandation 9 : Le gouvernement doit veiller à ce que son cadre budgétaire permette de renforcer nos établissements d'enseignement supérieur en leur assurant un accès à un financement adéquat, stable et prévisible.

Recommandation 10 : Le gouvernement doit poursuivre les mesures en vue de réduire le fardeau administratif et réglementaire des PME. De plus, en matière d'octroi de contrats publics dans le secteur de la construction, le gouvernement doit mettre en place des mesures

d'accompagnement stables et prévisibles afin d'appuyer les entreprises québécoises désirant accéder aux marchés publics.

Recommandation 11 : Le gouvernement doit négocier dès 2014 une *Nouvelle entente Québec-municipalités*. Cette nouvelle entente devrait préserver les acquis du pacte de 2007-2013, bonifier l'enveloppe totale, comprendre un partage de la taxe de vente du Québec et accorder à la Ville de Montréal de nouvelles sources de revenus.

Recommandation 12 : Le gouvernement doit maintenir son engagement à déposer rapidement un projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de permettre aux municipalités de réduire la pression qu'exercent les régimes de retraite sur leurs budgets.

Recommandation 13 : Le gouvernement doit prioriser l'exploitation des ressources naturelles pour augmenter ses revenus. Nous suggérons également qu'il mette en place une campagne visant à promouvoir le Québec comme destination de choix pour les investisseurs du secteur minier.

Recommandation 14 : Nous invitons le gouvernement à miser sur les surplus d'Hydro-Québec afin d'attirer les grands utilisateurs et à veiller à ce que les prix de l'hydro-électricité demeurent compétitifs, surtout pour les entreprises les plus vulnérables à une hausse des prix.

Recommandation 15 : Dans le cadre de la politique économique, le gouvernement doit veiller à ce que toute dépense supplémentaire soit compensée par la réduction d'une dépense équivalente, que la mise en œuvre reflète le poids et la situation particulière de la région métropolitaine de Montréal, qu'un mécanisme d'évaluation des retombées de cette politique soit mis en place et que l'environnement d'affaires soit propice à l'investissement privé.